

23/06/2009

Collectif : Stop Antenne Relais Montèze

Membre de l'association Nationale Robin des Toits et

affilié à la CLCV de Saint Christol lez Alès

21 rue de la Boucle

Montèze

30380 SAINT CHRISTOL LEZ ALES

Porte parole : M. Serge WAGNER

stopantennerelais.monteze@laposte.net

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux,

Le 12 mai 2009, lors du Conseil municipal, vous avez voté favorablement (21 pour, 0 contre et 8 abstentions) à l'installation d'une antenne relais de communication pour le haut débit internet sur la commune, chemin du roc, à Montèze, à proximité immédiate des habitations, dans le cadre d'une action menée par le Syndicat du Pays Cévennes. En découvrant ce projet le 5 juin 2009, les riverains, puis la population de la commune ont été choqués de ne pas avoir été informés de ce projet, de ne pas avoir été concertés. L'implantation d'antenne relais n'est pas un acte anodin et pose de nombreuses questions que l'on ne peut éluder simplement. A la suite de cette découverte, le collectif « Stop Antenne Relais Montèze » est né, regroupant des personnes diverses, habitants du quartier mais aussi des quatre coins de notre commune. Ce collectif est membre de l'association Nationale Robin des toits et affilié à la CLCV de Saint Christol lez Alès. Nous sommes des pères, des mères de familles, des citoyens qui s'efforcent d'être responsables.

Dans un courrier adressé à M. Le Maire, le collectif a présenté les points importants qu'une antenne relais impose : le plus important, le risque sanitaire, mais aussi le préjudice environnemental et immobilier, ainsi que la responsabilité du Maire.

L'objectif présenté, l'accès au haut débit, ne doit pas aveugler les élus et c'est l'ensemble du projet qui doit être considéré. Un tel sujet nécessite un approfondissement du dossier et la prise en compte réelle des besoins, et des technologies existantes, les plus performantes et sans risque sanitaire, pour vraiment satisfaire toute la population. Pour les membres du collectif et personnes associées, il nous semble que ce dossier n'a pas fait l'objet d'une telle approche et qu'il a été accepté trop rapidement sans mesurer l'ensemble des conséquences.

Il est impossible aujourd'hui de nier les effets sanitaires néfastes occasionnés par les antennes relais, qu'elles soient destinées à la téléphonie mobile ou à l'accès internet (c'est-à-dire antenne Wifi et Wimax). Le rapport Bioinitiative de 2007, validé par l'agence européenne de l'environnement et par le parlement européen, et qui regroupe 1500 études ne laisse aucun doute sur un impact négatif des ondes électromagnétiques sur la santé publique. Le parlement européen a voté pour un abaissement général des puissances d'émission de toutes les antennes. Mais l'implantation d'antennes relais pour le haut débit (les Wifi et Wimax), entraîne d'autres problèmes.

En réalité cette technologie dangereuse est aussi onéreuse pour les finances publiques et aussi obsolète et mauvaise pour l'environnement : elle ne permet pas à l'utilisateur un accès à très haut débit, alors que ce dernier qui se développe déjà en ville va se généraliser partout dans un futur